

4 novembre : « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » 3^{ème} et dernière réunion de négociation

Cette dernière réunion a permis de balayer la version quasi définitive de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Voici les principales propositions de la CGT et les réponses de la direction :

CGT : proposition d'augmenter la participation forfaitaire aux frais de garde dans le cadre de formations de **20 € à 50€** => **Refus de la direction**

CGT : a demandé que l'engagement de la direction à réduire **totale**ment l'écart de salaire entre les femmes et les hommes **soit lié à une échéance** => **Refus de la direction**

CGT : demande d'**engagement sur une date** concernant la féminisation (50/50) du comité de direction et instances de décisions => **Refus de la direction**

CGT : demande réitérée d'une **enveloppe spécifique** pour supprimer les écarts de salaires entre les femmes et les hommes => **Refus de la direction**

CGT : proposition de remettre en place un **crédit horaire de 3h** en plus de l'effacement de la plage fixe lors de la rentrée scolaire => **Refus de la direction**

CGT : revendication d'une augmentation du nombre de **jours obligatoires à poser à la naissance à 1 mois**, en plus des 25 jours mobiles => **Refus de la direction**

CGT : proposition d'augmenter de **10 jours** les différentes modalités de congés d'adoption existantes => **Refus de la direction**

CGT : proposition d'augmenter le nombre de jours d'absence pour les femmes atteintes d'endométriose de **3 à 12 jours par an** => **La direction a accordé 6 jours**

CGT : dans le cadre de la ménopause pour les femmes et de l'andropause pour les hommes, la CGT a également sollicité une augmentation des jours de congés de 12 jours par an => **Refus de la direction**

Après la négociation sur le télétravail qui a vu les droits des salariés se réduire malgré des journées de mobilisations historiques des salariés de l'AcoSS, nous ne pouvons que regretter le peu d'avancées dans le cadre de ce nouvel accord.

Le refus d'une enveloppe spécifique pour réduire totalement l'écart de salaires entre les femmes et les hommes est emblématique.

La direction **utilise l'enveloppe globale** dédiée aux mesures salariales pour **réduire** cet écart, écart qui est **le résultat de la politique de gestion du personnel de la direction depuis des années.**

La direction enverra aux syndicats le projet d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour dernière relecture avant ouverture à la signature le **lundi 10 novembre 2025**.

Préparons-nous à défendre nos droits et à en acquérir de nouveaux ! Pour y aider, rejoignez la CGT.

Notre mail : cgt.syndicat@acoss.f



Calendrier des négociations sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : ~~7 octobre~~, ~~27 octobre~~ et ~~4 novembre~~. Ouverture à la signature à partir du lundi 10 novembre.



cgt.syndicat@acoss.fr

A suivre !

Le 5 novembre 2025